

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Proposition de compte rendu de la réunion SAGE Sambre « Commission Locale de l'Eau » du 21 septembre 2007

ORDRE du JOUR

- Présentation du Diagnostic du SAGE
- Présentation et hiérarchisation des enjeux du SAGE
- Validation du diagnostic et des enjeux du SAGE
- Bilan des groupes de travail
- Questions diverses

Etaient présents :

Représentants de la structure porteuse du SAGE

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur BRUNELLE, Directeur	Parc naturel régional de l'Avesnois
Monsieur LE MENN, Assistant d'étude	Parc naturel régional de l'Avesnois
Mademoiselle GUILLON, cartographe	Parc naturel régional de l'Avesnois
Madame DELHAYE, Secrétaire	Parc naturel régional de l'Avesnois

Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux 9 représentants sur les 22 membres du collège

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur RAOULT, Président de la CLE	Régie SIDEN France
Madame STIEVENART, Vice-Présidente de la CLE, Présidente du Syndicat Mixte des Espaces Naturels Régionaux	Conseil Régional Nord Pas de Calais
Monsieur DORCHIES, Vice-Président de la CLE	Syndicat mixte du Val de Sambre
Monsieur GAVERIAUX, Vice-Président de la CLE	Communauté de Communes Rurales des deux Helves
Monsieur ANCEAU, Maire d'Etroeungt	Communauté de Communes du Pays d'Avesnes
Monsieur BETHENCOURT, Maire de Liessies	Syndicat mixte du Parc du Val Joly
Monsieur DELTOUR, Vice-Président	Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien des cours d'eau de l'Avesnois
Monsieur GRIMBERT, Conseiller municipal d'Anor	Communauté de Communes Action Fourmies et Environs
Monsieur HENNEQUART, Maire de Mazinghien	Mairie de Mazinghien
Monsieur LEBECQ, Maire de Semeries	Communauté de Communes du Pays d'Avesnes
Monsieur ROCHE, Maire de Rousies	Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

**Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations
professionnelles et des associations**
6 représentants sur les 11 membres du collège

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur CARTIEAUX, Président	Association de Développement Agricole et Rural de Thiérache Hainaut
Monsieur COLLIN, Président	Association des propriétaires fonciers et bailleurs du Nord
Monsieur DANLOUX	Fédération Nord Nature
Monsieur DE CHAMBURE, Vice-Président	Association des propriétaires fonciers et bailleurs du Nord
Monsieur DESBONNET	Comité Départemental de Canoë-kayak du Nord
Mademoiselle DUFLOCCQ *	Association de Développement Agricole et Rural de Thiérache Hainaut
Monsieur PEON *	Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur PINELLE	Fédération Départementale des Chasseurs du Nord
Monsieur SERET	Chambre d'agriculture du Nord

* Non membre de la CLE, ni titulaire, ni suppléant

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics
10 représentants sur les 11 membres du collège

Nom	Organisme
Madame AUBERT	Agence de l'Eau Artois-Picardie
Monsieur COSNIER	DRIREN Nord Pas de Calais
Monsieur DE GEEST	DDE du Nord
Monsieur FOUQUART	DRDAF du Nord
Monsieur LACHARPAGNE	Voies Navigables de France
Monsieur LAMACQ	DRIREN Nord Pas de Calais
Monsieur LOISEL	Service Navigation Nord-Pas-de-Calais
Monsieur MAROUSE	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Monsieur PASTERNAK	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Madame PRZYBYLSKI	Inspection Académique
Monsieur VALET *	Service Navigation Nord Pas de Calais

Avec 25 titulaires présents ou représentés, le quorum (30 titulaires présents ou représentés) n'est pas atteint.

Introduction de **Monsieur RAOULT**, président de la CLE :

Monsieur RAOULT remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et excuse l'absence de Mademoiselle PARIS, l'animatrice du SAGE, pour des raisons de santé suite à un accident de la route. Il procède ensuite à l'appel et présente l'ordre du jour.

I- Présentation du diagnostic du SAGE : présentation de **Robin LE MENN**

Robin LE MENN rappelle le contexte général, la méthode d'élaboration du diagnostic et des enjeux, puis présente le diagnostic.

Réactions

Monsieur CARTIEAUX estime que la remarque formulée par écrit par la Chambre d'agriculture, concernant le drainage, n'a pas été prise en compte. Il trouve que la vision du drainage donnée à l'instant est très négative.

Robin LE MENN répond qu'en effet, comme le montrent les études du Cemagref citées par la Chambre d'Agriculture, le drainage n'est pas forcément négatif, tout dépend de la zone où il est réalisé et de l'échelle à laquelle on se place. Le drainage d'une parcelle située sur un plateau n'aura pas le même impact que le drainage d'une zone humide. Une zone humide drainée ne pourra plus stocker de l'eau pendant une longue période, ce qui diminuera sa fonctionnalité (auto-épuration, reproduction piscicole), sa biodiversité et aggravera le risque d'inondations en l'aval. De plus, si à l'échelle de la parcelle le drainage peut effectivement augmenter le pouvoir de rétention d'eau du sol, à l'échelle du sous-bassin versant en revanche, il entraîne une accélération de l'arrivée de l'eau au cours d'eau et peut donc aggraver l'aléa inondation.

Monsieur RAOULT estime qu'il est nécessaire d'arriver à une cartographie précise des zones humides, qu'il faudra absolument respecter. Il souhaite continuer le processus de concertation engagé avec le groupe experts zone humide du SAGE.

Monsieur COLLIN pense que la localisation des zones humides est encore trop méconnue à l'heure actuelle. Il craint que cela se répercute sur les propriétaires fonciers, qui peuvent être exonérés d'impôts fonciers sur les zones humides depuis la loi DTR de 2005. En effet selon la DDAF, la délimitation des zones humides dans ce cadre doit se faire à l'échelle cadastrale.

Monsieur RAOULT souligne que des efforts de localisation à la parcelle sont faits dans le cadre du SAGE.

Robin LE MENN précise que les diverses réunions du groupe d'experts zones humides du SAGE de 2005 et 2006 ont abouti à une cartographie relativement précise des zones humides du bassin versant de la Sambre. Il rappelle également qu'à la demande de ce groupe d'experts et après validation de la CLE, le syndicat mixte du PNR Avesnois porte actuellement une étude d'identification et de caractérisation des zones humides du Val de Sambre, sur la zone de crue centennale entre Landrecies et Boussières-sur-Sambre. Dans ce cadre, les zones humides ont été cartographiées à l'échelle 1/5 000 ème, envoyées aux membres du comité de concertation, dont M. COLLIN fait partie, et qu'une réunion de validation de ces cartes entre les acteurs de terrain est prévue fin octobre.

Monsieur COSNIER estime qu'au vu de l'actualité réglementaire récente avec la LEMA du 30 décembre 2006 et le décret du 10 août 2007 relatif aux SAGE, le diagnostic du SAGE manque de précision, notamment sur la déclinaison locale des enjeux du SAGE.

Robin LE MENN rappelle qu'une étude est actuellement portée par le Syndicat mixte du PNR Avesnois pour répondre à cette problématique. Il s'agit d'une étude visant à établir le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau du SAGE, sur la base duquel seront définies les actions du SAGE.

Dans le cadre de cette étude, un diagnostic précis est réalisé actuellement par sous-bassin versant et les enjeux du SAGE y sont déclinés localement. Il propose de valider le diagnostic du SAGE tel quel et de le compléter ultérieurement par la déclinaison locale et les enjeux locaux issus de l'étude en cours.

Monsieur COSNIER accepte cette proposition.

Monsieur DANLOUX souligne que le SAGE, et notamment son diagnostic, doivent être en harmonie avec le SDAGE.

Monsieur LE MENN précise que les enjeux du SDAGE ont été pris en compte dans la rédaction du diagnostic du SAGE.

Monsieur COSNIER pense qu'il serait intéressant de réaliser un point sur l'actualité réglementaire à ce propos, afin de bien identifier l'articulation entre SDAGE et SAGE, dans le contexte de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau. Il estime d'autre part qu'il serait utile d'intégrer au diagnostic du SAGE une carte des masses d'eau telles qu'elles ont été identifiées par la Directive Cadre.

Monsieur RAOULT répond qu'en effet il serait utile d'informer l'ensemble des membres de la CLE sur les avancées réglementaires récentes concernant les SAGE et propose de le faire lors de la prochaine CLE.

Robin LE MENN ajoute que la carte des masses d'eau sera ajoutée au diagnostic.

Monsieur SERET pense que l'analyse de la quantification des différents types d'effluents (agricoles, urbains, industriels) est imprécise. La part des effluents agricoles, à savoir 97% des effluents totaux du bassin versant, lui paraît exagérée en comparaison des effluents produits par les 220 000 habitants du bassin versant, dont la part ne représente que 2% des effluents totaux du bassin versant. Il rappelle que des efforts importants ont été réalisés avec les PMPOA.

Robin LE MENN précise que cette analyse a été réalisée en exprimant les quantités d'effluents en tonnes de matières sèches, de façon à ce qu'elles soient comparables. Il précise que les données ayant servi à cette analyse sont les données officielles de 2003, issues du SATEGE Nord, de la MUAD Aisne et de l'AEAP. Il propose à M. SERET de les lui transmettre.

Monsieur DANLOUX estime que le diagnostic est plus qu'approximatif concernant le bilan quantitatif des eaux souterraines. Il s'inquiète pour le suivi et la protection des champs captants, et pense que le boisement systématique n'est pas une solution. Il regrette que la proposition de la Fédération Nord Nature, de développer une agriculture respectueuse de la qualité de l'eau sur ces champs captants, n'ait pas été retenue.

Robin LE MENN répond qu'au contraire, cette proposition étant ressortie lors des réunions thématiques des groupes de travail en juin 2007, elle a bien été intégrée dans les enjeux du SAGE, mais en tant que déclinaison opérationnelle de l'enjeu majeur « assurer et concilier les différents usages humains dans le respect de la ressource en eau et des milieux aquatiques, à travers une occupation du sol et des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau (...) notamment au niveau des zones les plus vulnérables vis-à-vis de la qualité des eaux souterraines », cf. diagnostic du SAGE p. 11 et 24.

Monsieur COLLIN se demande quelle surface représente l'ensemble des périmètres de captage du bassin versant de la Sambre.

Monsieur RAOULT répond que la question mérite d'être posée.

Monsieur DANLOUX souligne également le travail peu sérieux réalisé actuellement sur l'étude de valorisation des eaux d'exhaure.

Monsieur RAOULT estime que ce travail est tout à fait sérieux. Simplement, les 2 cabinets d'étude n'ont pas encore rendu leurs conclusions étant donné que les mesures sont seulement en train d'être réalisées.

Robin LE MENN précise qu'une première série d'analyses s'est déroulée en août, et que la seconde sera réalisée en octobre.

Monsieur RAOULT propose à **Monsieur DANLOUX** de l'intégrer au comité de pilotage de l'étude de valorisation des eaux d'exhaure, de façon à pallier les insuffisances relevées.

II- Présentation et hiérarchisation des enjeux du SAGE : par Monsieur RAOULT

Monsieur RAOULT présente les enjeux majeurs du SAGE. Il demande si l'assemblée est d'accord avec ces enjeux et souhaite en rajouter.

Réactions

Monsieur DANLOUX demande ce que signifie la notion de « débit biologique ».

Robin LE MENN répond qu'il s'agit du débit minimum suffisant pour permettre la réalisation de l'ensemble des phases du cycle biologique de la faune et de la flore aquatiques. Il explique que ce débit minimum devra être chiffré lors des débats qui seront organisés pour définir les mesures du SAGE.

Monsieur DESBONNET estime qu'il manque un enjeu mentionnant l'accès à tous pour la pratique des loisirs sur les cours d'eau.

Robin LE MENN propose la formulation suivante pour cet enjeu : « assurer et développer une pratique harmonieuse des loisirs liés à l'eau et aux milieux aquatiques », ce qu'accepte l'assemblée.

Monsieur COLLIN pense que l'enjeu « lutter contre le développement des cyanobactéries et des espèces invasives » est restrictif et qu'il serait plus pertinent de parler d'« eutrophisation ».

Madame AUBERT répond qu'il ne vaut mieux pas citer le mot « eutrophisation » car cela peut être perçu négativement par l'Union Européenne et pénaliser le bassin Artois-Picardie (amendes).

Robin LE MENN propose de parler de « prolifération de cyanobactéries et d'espèces invasives », ce qu'accepte l'assemblée.

Monsieur DANLOUX estime que l'on peut regrouper les enjeux « améliorer notre connaissance sur le fonctionnement hydraulique des cours d'eau et des aquifères » et « améliorer notre connaissance sur le fonctionnement hydrogéologique des aquifères ». Il pense d'autre part qu'il ne faut pas seulement parler d'aquifères mais aussi de masses d'eau souterraines.

Robin LE MENN propose la formulation suivante pour cet enjeu : « Améliorer notre connaissance sur le fonctionnement hydraulique et hydrogéologique des masses d'eau, des cours d'eau et des aquifères », ce qu'accepte l'assemblée.

Monsieur SERET estime qu'il serait important également d'améliorer la connaissance sur la consommation d'éléments polluants (intrants agricoles mais aussi et surtout les substances chimiques, médicamenteuses, etc...) et leur transfert dans les cours d'eau et les nappes.

Robin LE MENN propose la formulation suivante pour cet enjeu : « améliorer notre connaissance sur l'utilisation, la consommation et la diffusion des éléments polluants », ce qu'accepte l'assemblée.

Il propose